

A) 1ère Inscription d'un athlète mineur

Faisant suite à un décret ministériel en date du 7 mai 2021 paru au journal officiel le 8 mai 2021, les mineurs souhaitant s'inscrire ou se réinscrire à une association sportive n'ont pas l'obligation de fournir un certificat médical. Pour cela vous devez remplir "Le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur"

Ce questionnaire est à remplir par l'enfant sous la responsabilité des parents qui doivent eux-mêmes renseigner les 3 dernières questions. Il faut une réponse pour chacune des questions.

Si la réponse à toutes les questions est 'NON' vous n'aurez **pas besoin de certificat médical** à fournir pour votre enfant mineur. Il vous suffira de dater, signer.

Si la réponse à une des questions est 'OUI' vous aurez **besoin d'un certificat médical** attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme, sport en compétition datant de moins de 5 mois.

B) Ré-inscription d'un athlète mineur

○ **J'ai fourni un certificat médical il y a moins de 3 ans**

Si le dernier certificat médical que vous nous avez transmis a moins de 3 ans, la FFA vous a transmis ou va vous transmettre un email pour remplir et récupérer le questionnaire de santé FFA. Vous devez dater, signer.

○ **J'ai fourni un certificat médical il y a + de 3 ans**

Si le certificat médical a plus de 3 ans vous devez remplir "Le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur"

Ce questionnaire est à remplir par l'enfant sous la responsabilité des parents qui doivent eux-même renseigner les 3 dernières questions. Il faut une réponse pour chacune des questions.

Si la réponse à toutes les questions est 'NON' vous n'aurez **pas besoin de certificat médical** à fournir pour votre enfant mineur. Il vous suffira de dater, signer.

Si la réponse à une des questions est 'OUI' vous aurez **besoin d'un certificat médical** attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme, sport en compétition datant de moins de 5 mois.





Questionnaire santé ou Certificat médical

ATHLETE MAJEUR (+ 18 ans)

A) 1ère Inscription d'un athlète majeur : Certificat médical obligatoire

Vous devez fournir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition ou du sport en compétition.

B) Ré-inscription d'un athlète majeur

○ **J'ai fourni un certificat médical il y a moins de 3 ans**

Si le dernier certificat médical que vous nous avez transmis a moins de 3 ans, la FFA vous a transmis ou va vous transmettre un email pour **remplir et récupérer votre questionnaire de santé FFA**. Vous devez dater, signer.

○ **J'ai fourni un certificat médical il y a + de 3 ans**

Si votre certificat médical a plus de 3 ans vous devez **fournir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition** ou sport en compétition.